

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
Du mercredi 23 janvier 2019 à 20 heures

Date de la convocation : 17 janvier 2019 Date d'affichage : 17 janvier 2019

**Présents** : Patrick BAVOUX, Maurice MARECHAL, Christophe TEILLARD, Didier CHARVET, Bruno BUIRON  
Yann BERTHILLIER, Bruno GAILLARD, Laurence BORNEAT, Christelle GLASSON, Antoine GROS,  
Jocelyne GAILLETON, Jean-François POUPON et Laurence BAVOUX

**Absente excusée**: Françoise CASTEL

**Absent**: Gaëtan PERRON

**Pouvoir** : Françoise CASTEL donne pouvoir à Jean-François POUPON

**Secrétaire** : Maurice MARECHAL

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 12 DÉCEMBRE 2018**

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

**MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
(DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10.12.2018)**

Monsieur le Maire expose que le Conseil de Communauté, lors de sa séance du 10 décembre 2018, a revu les compétences facultatives de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et approuvé les modifications suivantes (article 10-2 des statuts) :

- Supprimer la compétence concernant l'organisation des achats groupés pour l'acquisition de fournitures scolaires des enfants scolarisés dans les collèges, dans les communes appartenant à l'ancienne Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse ; cette prestation sera cependant maintenue comme action ;
- Préciser qu'en ce qui concerne la compétence relative à l'organisation, la coordination et la gestion des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sur le territoire des communes de Béréziat, Cras-sur-Reyssouze, Etrez, Malafretaz, Marsonnas, Montrevel-en-Bresse, appartenant à l'ancienne Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse, celle-ci est maintenue et fera l'objet d'une réévaluation à la fin de l'année scolaire dans le cadre de l'évaluation du dispositif ;
- Restituer aux communes de l'ancienne Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont l'adhésion au SIVOS du Collège de Coligny, s'agissant des communes de l'ancienne Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont dont les enfants sont scolarisés dans ce collège. Les communes concernées obtiendront en contrepartie une attribution de compensation calculée annuellement.
- Indiquer que pour les communes de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Coligny, ce sont les communes qui règlent la cotisation au SIVOS. En 2018, la commune de Bénay a payé 7398 € pour ses 36 élèves.

La décision de modification est subordonnée à l'accord des Conseils Municipaux dans des conditions de majorité qualifiée, soit un accord exprimé par deux tiers au moins des Conseils Municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des Conseils Municipaux des communes représentant les deux tiers de la population, cette majorité devant nécessairement comprendre, pour une Communauté d'Agglomération, le Conseil Municipal de la commune dont la population est supérieure à la moitié de la population totale concernée, ou, à défaut, de la Commune dont la population est la plus importante.

La décision de modification est prise ensuite par arrêté du représentant de l'Etat dans le département.

**CONSIDERANT** les modifications statutaires proposées ;

**CONSIDERANT** que les articles L. 5211-17 et L. 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales précisent qu'à compter de la notification de la délibération du Conseil de Communauté au

Maire de chacune des communes membres, le Conseil Municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur les transferts de compétences et les modifications statutaires proposés, et qu'à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable ;

**CONSIDERANT** que la délibération du Conseil Communautaire a été notifiée à la commune le 20 décembre 2018

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité*

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 5211-17 et L. 5211-20 ;

**VU** les arrêtés préfectoraux en date des 28 juillet 2017 portant approbation des statuts de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et 17 juillet 2018 portant modification de ceux-ci ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 décembre 2018 ;

**APPROUVE** les deux premiers points concernant les extensions de compétences et la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse comme susmentionné (pour la gestion des fournitures scolaires et l'organisation des TAP) ;

**DESAPPROUVE** le troisième point concernant l'extension de compétences et la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse comme susmentionné. Le conseil municipal considère qu'il présente une iniquité entre les communes de l'ancienne Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont et celles de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Coligny (CCCC) vis-à-vis de la cotisation au SIVOS ;

**PRECISE** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet afin qu'il prenne la décision de modification par arrêté.

### **CREATION D'EMPLOI POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE ADJOINT D'ANIMATION DU 4 MARS 2019 AU 5 JUILLET 2019**

Didier CHARVET, Maire Adjoint en charges des affaires scolaires, explique au Conseil Municipal que :

Vu la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3-1,

Vu l'article 34 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison d'un surcroît de travail lié à la déclaration de la pause méridienne de 12h00 à 13h20 le lundi, mardi, jeudi et vendredi, des heures d'animation sont à combler à compter du 4 mars 2019 jusqu'au 5 juillet 2019.

Il y a lieu, de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint d'animation à temps non complet réparti de la manière suivante :

- Mars : 21 heures 28<sup>ème</sup> dont 16 jours x 1.20 min (1h33<sup>ème</sup>)
- Avril : 13 heures 30<sup>ème</sup> dont 10 jours x 1.20 min (1h33<sup>ème</sup>)
- Mai : 22 heures 61<sup>ème</sup> dont 17 jours x 1.20 min (1h33<sup>ème</sup>)
- Juin : 19 heures 95<sup>ème</sup> dont 15 jours x 1.20 min (1h33<sup>ème</sup>)
- Juillet : 5 heures 32<sup>ème</sup> dont 4 jours x 1.20 min (1h33<sup>ème</sup>)

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

**DECIDE** de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint d'animation à compter du 4 mars 2019 jusqu'au 5 juillet 2019,

**PRECISE** que la durée mensuelle ne pourra pas dépasser 30 heures,

**FIXE** la rémunération de l'emploi créé sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation, indice brut 348 et majoré 326,

**HABILITE** Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement.

### **DONNEES RADAR PEDAGOGIQUE**

Suite à l'installation du radar pédagogique du 4 décembre 2018 au 3 janvier 2019, Christophe TEILLARD, adjoint à la voirie informe qu'il y a eu deux lieux de mesure enregistrant dans les deux sens pendant une durée de deux semaines.

Un compte rendu est donné pour chaque emplacement :

à la bascule (mardi 4 décembre 2018 à 12h00 au mardi 18 décembre 23h30) :

**3243 passages dans le sens sud-nord** soit 231 passages /jour avec 37,43 km/h de moyenne pour :

- 2992 véhicules (92,26 %) < 50km/h ;
- 248 véhicules (7,65 %) entre 50 et 70 km/h (la plupart < 60km/h)
- et 3 véhicules entre 70 et 76 km/h

**3595 passages dans le sens nord-sud** soit 256 passages / jour avec 38,22 km/h de moyenne pour :

- 3201 véhicules (89,04 %) < 50km/h ;
- 391 véhicules (10,88 %) entre 50 et 70 km/h (la plupart < 60km/h)
- et 2 véhicules entre 70 et 71 km/h ;
- 1 véhicule est passé le 15/12 entre 12h et 12h30 à 100 km/h

aux Blanchets (20/12/2018 au 3/01/2019) :

**5245 passages dans le sens sud-nord** soit 374 passage /jour avec 36,02 km/h de moyenne pour :

- 4572 véhicules (87,17 %) < 50km/h ;
- 641 véhicules (12,22%) entre 50 et 70 km/h (la plupart < 60km/h)
- et 32 véhicules entre 70 et 78 km/h (0,61%)

**3483 passages dans le sens nord-sud** soit 248 passage /jour en moyenne avec 36,53 km/h de moyenne :

- 3119 véhicules (89,55 %) < 50km/h ;
- 353 véhicules (10,13 %) entre 50 et 70 km/h (la plupart < 60km/h)
- et 11 véhicules entre 70 et 81 km/h (0,32%).

Après discussion, le conseil municipal décide de redemander ultérieurement le radar pédagogique pour l'installer dans les hameaux et aux mêmes endroits afin de voir la différence.

### **DEVIS DIVERS**

**LIGER** : Un devis a été accepté le 18 décembre pour le système de pointage des effectifs de la cantine et centre de loisirs pour un montant TTC de 549.72 € par l'entreprise LIGER. Ce montant sera réglé en investissement dans l'opération matériel et inscrit dans les restes à réaliser.

- **GROS FRERES** : Un devis a été accepté le 27 décembre pour la dépose et pose du volet roulant à la salle Garavand pour un montant TTC de 462.96 €.
- **ATELIER ET CONSTRUCTION** : Un devis des honoraires du maître d'œuvre a été accepté le 17 janvier pour la réalisation du permis de démolir de l'abri et la déclaration préalable et les notices de sécurité et d'accessibilité pour les toilettes publiques pour un montant TTC de 2 220 €. Bruno BUIRON, adjoint aux bâtiments, présente les futurs plans du WC public et après discussion le conseil municipal valide le projet avec un seul local regroupant un WC pour personne à mobilité réduite, un urinoir et un lave-mains.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**Bulletin municipal** : Maurice MARECHAL, adjoint informe que le bulletin devrait être distribué jeudi 24/01 par les employés avec le calendrier des fêtes.  
Le Maire félicite l'ensemble de la commission pour le travail accompli.

**Avancement du projet du panneau lumineux** : Les devis sont tous acceptés, mais les travaux sont en attente de validation du document de la DICT par ENEDIS (EDF).

### **Renouvellement du contrat électricité de la salle Garavand et de l'école**

**au 1<sup>er</sup> janvier 2019** : Le Maire rappelle au conseil municipal l'échéance du contrat d'électricité des bâtiments Garavand et école au 31 décembre 2018.

Plusieurs fournisseurs ont été contactés dont SIEA et Engie. Pour rejoindre le groupement du syndicat d'électricité (SIEA) il faut attendre la fin du contrat signé l'année dernière pour 4 ans.

Après étude, l'offre de prix a été signée le 20 décembre auprès de EDF pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le prix en KWH a augmenté d'environ 40 % par rapport au premier contrat signé 3 ans plus tôt. Le Maire indique que les prix sont sensiblement identiques à ceux du SIEA.

**Avis de naissance** : Elliot PERRON, né le 28 décembre 2018, domicilié 100 route des Brûleaux

**Insee : population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2019** : 783 habitants dont :

- Population municipale : 762
- Population comptée à part : 21

### **Rapport de synthèse pour l'année 2018 de la station d'épuration :**

- Le nombre de visites est de deux avec analyses.
- L'exploitation et la gestion de l'installation sont satisfaisantes.
- Les performances épuratoires sont correctes au regard des niveaux fixés par la réglementation.
- Un cahier de vie conforme aux dispositions de l'article 20 du nouvel arrêté ministériel du 21 juillet 2015 sur l'assainissement devra être élaboré.

**Fibre optique** : Le Maire et le 1<sup>er</sup> adjoint se sont rendus auprès du Président du syndicat d'électricité SIEA le 17 janvier 2019 pour l'informer des préoccupations du conseil municipal et de ses habitants vis-à-vis de la desserte en fibre optique de la commune.

Ils ont particulièrement évoqué :

- le dossier qui avait été réalisé en 2012-2013 sur la desserte en fibre optique de la commune.
- les conventions de passages qui avaient été signées,
- l'arrivée actuelle de la fibre jusqu'aux Blancs Pivet en limite de la commune de Marboz,
- le passage en sous-sol des fourreaux en attente sur la totalité de la traversée du village,

- la date prévisionnelle de l'arrivée de la fibre sur l'ensemble de la commune,
- les zones blanches (peu de connexion à internet) et les zones vertes,
- le besoin grandissant pour le télétravail en lien avec les économies d'énergie,
- les nouvelles constructions sur la commune.

Après discussion, le Président a pris note de la demande et indiqué que le programme des travaux pour 2019 sera connu en mars prochain.

**Grand débat national** : Le Maire informe que deux personnes de la commune ont inscrit leurs doléances sur le registre et qu'un mail d'un collectif des « petits patrons et artisans » a été consigné.

Suite à la lettre du Président de la République aux Français ainsi qu'à la lettre de M. LECORNU, ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé des collectivités territoriales qui informent que le débat national portera sur quatre thèmes : la transition écologique, la fiscalité et les dépenses publiques, l'organisation des services publics, la démocratie et la citoyenneté.

Il est indiqué qu'en tant que Maire, un rôle essentiel est à jouer dans ce dispositif, en s'investissant dans ce débat selon trois modalités :

- ✓ Mettre à disposition un cahier ou des formulaires d'expression citoyenne,
- ✓ De créer une animation démocratique,
- ✓ Accueillir les demandes.

Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas organiser de réunion mais met à disposition une salle pour l'organisation éventuelle et que le cahier de doléances reste toujours ouvert.

**Comptage lièvre** : La fédération départementale des chasseurs de l'Ain informe qu'afin d'évaluer les niveaux de population de lièvres, un comptage aux phares sera réalisé sur la commune le jeudi 7 février 2019. Ainsi un véhicule va parcourir un circuit à faible allure avec deux projecteurs latéraux. Cette opération est encadrée par un arrêté préfectoral spécifique.

**Dates des prochains conseils :**

- Lundi 25 février à 20h00,
- Mercredi 27 mars à 20h00.

**Date réunion de la commission finances** : Mercredi 20 février à 19h00.

**Manifestations à venir sur la commune :**

- Samedi 26 janvier : concours de belote coinché et repas organisé par la chasse
- Samedi 02 février : vente de boulettes par le comité de fleurissement
- Samedi 16 février : audition des élèves de l'école de musique Marboz-Coligny (à Marboz 20h15)
- Dimanche 17 février : printemps des arts à 15h, concert gratuit de musique irlandaise organisé par la CA3B, avec la participation du Sou des écoles de Bény. (buvette)
- Vendredi 22 février : don du sang à Marboz